



INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

97487 SAINT-DENIS CEDEX - LA REUNION

Dossier suivi par : Raymond OCTOR
Directeur adjoint

Formation initiale du premier degré

raymond.ector@reunion.iufm.fr

Tél : 0262.90.43.16

Fax : 0262.90.43.66

CAHIER DES CHARGES DE L'ÉQUIPE DE SUIVI **du stage en responsabilité des professeurs des écoles stagiaires.**

Documents de référence.

Arrêté du 19 décembre 2006 : Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007 : Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM

Arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles.

Programmes de formation disciplinaires et transversaux des professeurs des écoles stagiaires (IUFM La Réunion)

Dossier de compétences du professeur des écoles stagiaires (IUFM La Réunion)

Se former par l'expérience d'un stage en responsabilité (IUFM La Réunion)

Les caractéristiques du dispositif mis en place :

Tout au long de l'année, pendant leur stage en responsabilité, les stagiaires sont accompagnés et suivis par « une équipe de suivi de stage ».

Celle-ci a pour mission d'accompagner la formation des stagiaires au cours des 3 périodes de stage en responsabilité et, si nécessaire, de les aider à dépasser les difficultés rencontrées.

Pour le stage en responsabilité, chaque stagiaire est affecté dans une même unité de gestion formatrice, correspondant à une circonscription, pour toute la durée de l'année afin de permettre le suivi par une même équipe.

L'équipe de suivi du stage : les modalités de son organisation.

- Elle est composée des visiteurs, c'est-à-dire des membres de l'équipe de circonscription dans laquelle se déroulent les 3 périodes de stage, des formateurs de l'IUFM et des maîtres formateurs tuteurs qui effectuent les visites et l'accompagnement.

- Sa mission consiste à accompagner, à former et à évaluer le stagiaire afin de l'aider à prendre conscience des acquis réalisés en cours d'année, et des domaines de compétences qu'il aura à travailler en formation initiale différée et continue.

- L'équipe exerce une fonction de soutien, pendant les 3 périodes de stage, afin d'assurer une aide efficace, adaptée aux difficultés propres à chaque enseignant stagiaire.

- En fin d'année, elle procède à l'évaluation des compétences professionnelles du référentiel et à la validation du champ « stage en responsabilité ».

Le fonctionnement de l'équipe et les visites.

- Dès qu'elle est constituée en début d'année et le plus tôt possible, elle se réunit afin de construire et d'harmoniser ses outils et ses démarches d'observation et de suivi des stagiaires. Elle rencontre l'ensemble des stagiaires affectés dans la circonscription et leur présente le dispositif arrêté.



- Afin d'assurer un accompagnement pluriel efficace mais pas trop pesant pour le stagiaire, 3 visites sont organisées par période de stage groupé : 1 visite d'un PIUFM, 1 visite d'un EMF, 1 visite d'un membre de l'équipe de circonscription. Si le stagiaire se trouve en grande difficulté, une autre visite est effectuée (dans ce cas le bulletin de la première visite ne comporte pas de mention mais simplement une appréciation générale explicite).
- Pour la session filée, chaque visiteur de l'équipe de suivi effectue, auprès de chaque stagiaire, une visite formative au cours du premier semestre et une visite évaluative au cours du deuxième semestre.

Le stage en responsabilité donne lieu à l'élaboration d'un protocole de stage remis au stagiaire, à l'ensemble des formateurs, des formateurs associés, des directeurs d'école et des enseignants remplacés par les PE2.

Le bilan intermédiaire et la procédure d'alerte

A la fin du premier trimestre, en décembre, au cours des trois journées consacrées au bilan intermédiaire, « l'équipe de suivi » se réunit pour élaborer un bilan de la pratique professionnelle du stagiaire de la première période de la session filée.

Lors de chaque réunion, elle place au dossier de compétences les bulletins de visite et les conclusions de chaque bilan. En cas de difficultés constatées pendant la première période du stage filé, l'un des membres de l'équipe de suivi peut déclencher des actions spécifiques d'aides et de soutien et envisager un accompagnement plus important et ciblé sur les besoins du stagiaire. Il informe l'ensemble des formateurs de l'équipe de suivi et le formateur référent des dispositifs retenus.

Ensuite, au cours du second semestre, les membres de l'équipe se réunissent pour le bilan de la première session de stage groupé en février. Ils continuent à suivre la construction des compétences professionnelles des stagiaires et peuvent être amenés à engager des procédures d'alerte.

Les stagiaires qui ont fait l'objet de procédures d'alerte suivis de parcours personnalisés ont pu ne pas progresser suffisamment. Cet état entraîne une procédure formelle (voir paragraphe suivant).

La procédure formelle.

Lorsque des PE2 ont éprouvé des difficultés au cours des deux sessions groupées et/ou au cours du stage filé (présence d'un insuffisant ou de plusieurs bulletins de visite avec un insuffisant), l'équipe de suivi ou l'un de ses membres demande au directeur de site pour le Tampon et au directeur adjoint de déclencher la mise en œuvre de la procédure formelle dont l'objectif consiste à vérifier :

- si le stagiaire n'a éprouvé que des difficultés passagères et a progressé régulièrement pour arriver à une maîtrise suffisante des compétences professionnelles du référent.
- si le stagiaire est en réelle difficulté, et en fin de parcours, n'a toujours pas progressé dans la maîtrise des compétences attendues.

Le maître formateur tuteur et le formateur référent en sont informés ainsi que le directeur adjoint chargé du premier degré, le directeur du site du Tampon et les deux coordonnateurs pédagogiques.

La procédure formelle consiste en une inspection effectuée par l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription. Elle peut se dérouler dans la classe de la deuxième session groupée ou en toute fin d'année dans la classe du stage filé au cours du mois de juin.

L'inspection fournit un avis complémentaire et argumenté sur les compétences du stagiaire ayant des difficultés ou ayant eu des appréciations contradictoires. Dans l'appréciation générale du bulletin est formulée une conclusion précise quant à la capacité du stagiaire à enseigner.

La procédure formelle doit ainsi permettre de donner au jury académique, lors de l'examen de qualification professionnelle, une vision claire de la situation du stagiaire.

L'évaluation des compétences professionnelles et la validation du champ « stage en responsabilité »

Tous les visiteurs sont appelés à prendre part à l'évaluation des compétences professionnelles des stagiaires organisée



par l'IUFM.

En conséquence, l'évaluation de chaque session s'opère en équipe de suivi, à partir des rapports de visites, et fait l'objet d'un bilan dont les conclusions figurent au dossier de compétences qui accompagne le professeur stagiaire, puis le professeur titulaire durant ses deux premières années d'exercice.

En fin d'année, l'équipe de suivi procède à l'évaluation des compétences professionnelles des stagiaires. Cette session de travail appelée « jury stage » est l'aboutissement des actions de formation de l'année menées autour du stage en responsabilité.

C'est à partir de l'ensemble des documents figurant au dossier de compétences, qu'en fin d'année, l'équipe de suivi évalue les compétences et valide le stage en responsabilité.

A partir des conclusions de l'équipe de suivi, l'IEN de la circonscription propose un avis qui est joint au dossier. Les conclusions du bulletin de la procédure formelle figurent en fin de dossier avec l'avis de l'IEN.

Le directeur adjoint chargé des formations initiale et continue du premier degré.

RAYMOND OCTOR